

La présidente du tribunal administratif de Nancy,

Vu le code de justice administrative et notamment son article R. 222-12,

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Ghisu-Deparis, présidente du tribunal administratif de Nancy, Mme Aline Samson-Dye, vice-présidente du tribunal, a délégation pour signer tous documents relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses de fonctionnement du tribunal.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Ghisu-Deparis, président du tribunal et de Mme Aline Samson-Dye, vice-présidente du tribunal, M. Bruno Coudert, vice-président du tribunal, a délégation pour signer tous documents relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses de fonctionnement du tribunal.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Ghisu-Deparis, président du tribunal, de Mme Aline Samson-Dye, vice-présidente du tribunal et de M. Bruno Coudert, vice-président du tribunal, M. Jean-François Goujon-Fischer, vice-président du tribunal a délégation pour signer tous documents relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses de fonctionnement du tribunal.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Ghisu-Deparis, président du tribunal, de Mme Aline Samson-Dye, vice-présidente du tribunal, de M. Bruno Coudert, vice-président du tribunal et de M. Jean-François Goujon-Fischer, vice-président du tribunal, M. Ahmed Chaïb, greffier en chef, a délégation pour signer tous documents relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses de fonctionnement du tribunal.

Article 5 : : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique Ghisu-Deparis, président du tribunal, de Mme Aline Samson-Dye, vice-présidente du tribunal, de M. Bruno Coudert, vice-président du tribunal de M. Jean-François Goujon-Fischer, vice-président du tribunal et de M. Ahmed Chaïb, greffier en chef, Mme Neriman Durmus, greffière en chef adjointe, a délégation pour signer tous documents relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses de fonctionnement du tribunal.

Article 6 : La présente délégation ne concerne ni les décisions de "passez outre", ni les réquisitions du comptable qui restent soumises à la signature de la présidente du tribunal administratif de Nancy.

Article 7 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de publication.

Article 8 : Les signatures de Mme Véronique Ghisu-Deparis, de Mme Aline Samson-Dye, de M. Bruno Coudert, de M. Jean-François Goujon-Fischer, de M. Ahmed Chaïb et de Mme Neriman Durmus seront accréditées auprès de M. le directeur départemental des finances publiques de Meurthe-et-Moselle.

Article 9 : Délégation est donnée aux fins de procéder à la validation, de façon électronique, des demandes d'achats dans l'application informatique financière de l'Etat (Chorus formulaires), quel que soit le montant, aux personnes ci-après désignées :

- M. Ahmed Chaïb, greffier en chef,
- Mme Neriman Durmus, greffière en chef adjointe.

Article 10 : Le président du tribunal administratif, le directeur départemental des finances publiques de Meurthe-et-Moselle sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Nancy, le 1^{er} mars 2025

La présidente

Véronique Ghisu-DeParis

Mme Aline Samson-Dye, vice-présidente du tribunal administratif de Nancy


Signature Paraphe

ASD

M. Bruno Coudert, vice-président du tribunal administratif de Nancy,


Signature Paraphe

BC

M. Jean-François Goujon-Fischer, vice-président du tribunal administratif de Nancy


Signature Paraphe

JFG-F

Ahmed Chaïb, greffier en chef du tribunal administratif de Nancy


Signature Paraphe

AC

Mme Neriman Durmus, greffière en chef adjointe du tribunal administratif de Nancy



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script. To the right of the main signature, there is a small, separate mark that appears to be the initials 'ND' enclosed in a small circle.

Signature Paraphe

